

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	CIMIEZ		2 pages
	NOTE D'INFORMATION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES	Création	MàJ	Vérification
		11/05/2018		04/07/2018
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Catherine STELANDRE Poste 34650	04/07/2018	10/07/2018	Jusqu'au 13/09/2018

**CONCOURS SUR TITRES
DE MASSEUR KINESITHERAPEUTE DE CLASSE NORMALE**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

Vu – la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits e obligations des fonctionnaires,

Vu – la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret n°2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives au corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 modifiant le décret n°2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives au corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir **10** postes de masseurs kinésithérapeutes de classe normale vacants au Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 2 : L'ouverture de ce concours est publiée sur le site intranet et extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 3 : Ce concours sur titres pour l'accès au grade de masseurs kinésithérapeutes de classe normale est ouvert aux candidats titulaires soit :

- Du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, ou
- D'une autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute délivrée en application de l'article L. 4321-4 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 : La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury

ARTICLE 5 : Le jury du concours est composé comme suit :

- Le directeur général ou son représentant, président ;

- Le directeur des soins, coordonnateur général des soins de l'établissement organisateur du concours ou son représentant,
- Un membre du corps des cadres de santé issu de la filière rééducation en fonction dans l'établissement organisateur.

ARTICLE 6 : Le candidat devra joindre à sa demande d'admission au concours sur titres, les pièces suivantes :

1. Une lettre de candidature motivée ;
2. Un curriculum vitae indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi. Il y sera joint, le cas échéant, les attestations des employeurs successifs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé ;
3. Une copie des titres et diplômes conformes à l'original ;
4. Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, en cours de validité. A défaut une fiche d'état civil ayant moins de trois mois de date et, le cas échéant, un certificat de nationalité.
5. Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat remplit les conditions exigées pour l'inscription aux concours sur titres.
6. Une enveloppe timbrée et libellée à vos noms et adresse

Toute fausse déclaration entraînera la radiation de la liste de candidats reçus aux concours sur titres.

ARTICLE 7 : LE DOSSIER D'INSCRIPTION sera adressé impérativement par voie postale en trois exemplaires identiques, et un exemplaire supplémentaire par voie numérique par messagerie électronique interne : .DRH.Concours CHU Nice ou accessible de l'extérieur drh-concours@chu-nice.fr.

Il devra être retourné au :

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - ESPACE CONCOURS
HOPITAL DE CIMIEZ - 4, avenue Reine VICTORIA
06003 NICE CEDEX**

Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être IMPERATIVEMENT envoyées par courrier postal,

**au plus tard le 13 septembre 2018
(date de clôture des inscriptions)**

1 exemplaire du dossier complet sera aussi adressé impérativement par voie électronique : .DRH.Concours CHU Nice ou accessible de l'extérieur drh-concours@chu-nice.fr.

LE DIRECTEUR GENERAL



Charles GUEPRATTE